

COMMUNE D'OYE-PLAGE
GUIDE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES
INFOS PRATIQUES SUR LES ECOLES,
LES TRANSPORTS, LES ACCUEILS, LES TARIFS
ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Les écoles

Ecole maternelle Les Natices

13 rue des écoles
Directrice : Mme CAUDOUX
Tél : 03.21.35.81.02

	Enseignements	
lundi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
mardi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
jeudi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
vendredi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30

Ecole maternelle Les Petits Moulins

Allée des mimosas
Directrice : Mme GRARE
Tél : 03.21.82.02.64

	Enseignements	
lundi	9h* / 12h	13h30* / 16h30
mardi	9h* / 12h	13h30* / 16h30
jeudi	9h* / 12h	13h30* / 16h30
vendredi	9h* / 12h	13h30* / 16h30

Ecole primaire de l'Etoile

676 route de l'Etoile
Directrice : Mme CADET
Tél : 03.21.35.80.37

	Enseignements	
lundi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
mardi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
jeudi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
vendredi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30

Ecole élémentaire Les Dunes d'Oye

11 rue des écoles
Directeur : M. DELRUE
Tél : 03.21.35.80.22

	Enseignements	
lundi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
mardi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
jeudi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30
vendredi	8h45* / 11h45	13h30* / 16h30

*Accueil des enfants : 10 mn avant l'horaire indiqué.

Le transport scolaire

En partenariat avec la Région Hauts-de-France, un service gratuit de transport scolaire est proposé aux familles sous conditions :

- L'élève doit être scolarisé dans une école ansérienne
- L'élève doit être domicilié sur la commune d'Oye-Plage (sauf cas particuliers)
- Le domicile de l'élève doit être situé à plus de 3km de l'école ou si inférieur, il doit être situé à une distance suffisamment éloignée de l'école fréquentée et à proximité d'une ligne de transport scolaire existante.

Les élèves scolarisés à l'école de l'Etoile peuvent bénéficier d'un transport scolaire via le bus communal. L'école Les Petits Moulins ne bénéficie pas de transport scolaire.

↳ Pour bénéficier du service de transport scolaire de la Région Hauts-de-France (école Les Natices et école Les Dunes d'Oye), une demande préalable est à formuler sur le site :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/>

mais il est indispensable de faire connaître cette demande en Mairie afin que vous puissiez faire vos inscriptions au même titre que les autres services périscolaires.

Les différents points d'arrêts ainsi que les fiches horaires sont consultables sur le site :

<https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/>

↳ Pour bénéficier du service de transport de la commune (école de l'Etoile), une demande préalable est à formuler en Mairie.

ATTENTION : La demande ne vaut pas inscription (voir plus bas « Comment s'inscrire aux services »).

La garderie municipale - rue des écoles

Tél : 03.21.82.56.88

Elle accueille les enfants scolarisés à Oye-Plage dans les écoles maternelles et élémentaires.
Elle fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis à compter de 7h30 et le soir jusque 18h30.

Le restaurant municipal - rue des écoles

Tél : 03.21.35.81.05

Il accueille les enfants scolarisés à Oye-Plage dans les écoles maternelles et élémentaires.
Il fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, mercredis (accueil de loisirs), jeudis, vendredis midi.

L'accueil de loisirs du mercredi - rue des écoles

Tél : 03.21.82.56.88

Il accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis en ½ journée (9h-12h ou 13h30-17h) ou en journée (avec repas) de 9h à 17h. Possibilité mercredi matin + repas.
Garderie à compter de 7h30 et le soir jusque 18h30.

Les tarifs

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs sont les suivants :

	QF CAF <442	442<QF CAF<617	QF CAF >617
Restaurant municipal - <i>Repas maternelle</i>	1,45€	2,15€	2,85€
Restaurant municipal - <i>Repas élémentaire</i>	1,60€	2,30€	3€
Accueil anticipé du matin - école de l'Etoile	0.60		0.70
Accueil de loisirs périscolaire (garderie)	Matin	0.60	0.70
	Soir	0.60	0.70
Transport scolaire	service municipal et régional gratuit		

Accueil de loisirs du mercredi		½ journée	Journée avec repas	½ journée	Journée avec repas	½ journée	Journée avec repas
	Ansériens	2.20	6.80	2.60	7.60	3	8.40
	Extérieurs	3.20	10	3.80	10.80	4.50	11.60

Possibilité mercredi matin + repas (voir tarif de la ½ journée + tarif restaurant municipal).

Attention : Pour la cantine et la garderie les inscriptions hors délais seront majorées au tarif unique de 5,00 € la prestation.

Pour bénéficier des tarifs dégressifs, n'oubliez pas de nous transmettre votre attestation CAF (de moins de 3 mois) mentionnant votre QF avant le 15 septembre 2023.

Pour l'école Les Petits Moulins et l'école de L'Etoile, le transport vers le restaurant municipal ou l'accueil de loisirs périscolaire est compris dans le service.

L'ÉCOLE LES PETITS MOULINS / L'ÉCOLE DE L'ÉTOILE & LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'école Les Petits Moulins et l'école de l'Etoile sont des écoles qui ne bénéficient pas sur place d'un service de restauration scolaire ni d'une garderie périscolaire.

Une liaison bus assure le transport des enfants, inscrits aux services, de l'école vers le restaurant scolaire et du restaurant scolaire vers l'école (idem pour la garderie). Ces équipements se trouvent dans le centre d'Oye-Plage, rue des écoles.

Spécificité de l'école de l'Etoile :

Matin :

Les enfants inscrits au service de garderie périscolaire se rendent en bus à l'école (le bus fait partie de la prestation « garderie »). Départ du bus de la garderie : 7h50.

Après la prise en charge des enfants depuis la garderie, le bus assure le transport des enfants domiciliés dans le hameau de l'Etoile, depuis les arrêts définis vers l'école.

L'ensemble des enfants est déposé à l'école vers 8h20 (ils sont surveillés par des agents communaux affectés à l'école).

A partir de la rentrée de septembre 2023, la commune mettra en place, à titre expérimental, un accueil anticipé à l'école de l'Etoile, pour prendre en compte des besoins particuliers de familles, sans remettre en cause toutefois le système de garderie actuelle.

Ainsi les enfants préalablement inscrits via le portail famille seront accueillis à 8h20 (et uniquement à 8h20) à l'école de l'Etoile et seront encadrés de 8h20 à 8h35 par les agents habituellement mis à disposition de l'école.

La nouvelle prestation créée sur le portail famille pour toutes les familles ayant des enfants scolarisés à l'école de l'ÉTOILE sera dénommée « accueil anticipé » et sera facturée 0.60€ (QF CAF < à 617) ou 0.70€ (QF CAF > à 617) la séance d'accueil au même que le dispositif actuel.

Le nombre de places sera limité pour garantir les conditions de sécurité quant à l'encadrement des enfants.

Des points d'étapes seront faits régulièrement pour évaluer la pertinence de ce dispositif, des adaptations utiles et de son maintien ou non.

Soir :

Les enfants inscrits au service de garderie périscolaire se rendent à la garderie en bus (le bus fait partie de la prestation « garderie »).

Le bus prend en charge les enfants inscrits à la garderie mais également les enfants inscrits au service de transport.

Il redépose d'abord, aux arrêts définis, les enfants inscrits au service de transport, domiciliés dans le secteur de l'Etoile. Puis il se rend à l'école Les Petits moulins où il prend en charge les enfants inscrits à la garderie.

L'ensemble des enfants sont déposés à la garderie vers 17h15.

Spécificité de l'école Les Petits moulins :

Matin :

Les enfants inscrits au service de garderie périscolaire se rendent en bus à l'école (le bus fait partie de la prestation « garderie »). Départ du bus de la garderie : 8h45.

Soir :

Les enfants inscrits au service de garderie périscolaire se rendent à la garderie en bus (le bus fait partie de la prestation « garderie »).

Le bus prend d'abord en charge les enfants scolarisés à l'école de l'Etoile puis se rend ensuite à l'école Les Petits Moulins. Durant le temps d'attente du bus, les enfants sont sous la responsabilité des agents communaux. Le bus arrive à la garderie vers 17h15.

Temps d'attente

Le soir, la commune propose à l'école Les Petits Moulins un « temps d'attente » géré par le personnel communal permettant aux parents qui ont des enfants scolarisés dans les 2 écoles (école Les Dunes d'Oye et école Les Petits Moulins) d'avoir le temps nécessaire pour récupérer leurs enfants.

La demande pour bénéficier de ce temps d'attente est à faire via l'adresse : contact-periscolaire@oye-plage.fr

COMMENT S'INSCRIRE AUX SERVICES MUNICIPAUX ?



Informations issues de votre portail famille et fiche sanitaire (+vaccins)

Avant toutes inscriptions aux services périscolaires, il est OBLIGATOIRE de vérifier et de modifier si nécessaire vos données personnelles (adresse, téléphone, assurance,...) présentes sur votre portail famille, pour chacun de vos enfants.

La fiche sanitaire, accompagnée de la copie du carnet de vaccination, doit OBLIGATOIREMENT être retournée EN MAIRIE au minimum 15 jours avant l'inscription aux services.

↳ La fiche sanitaire est téléchargeable depuis le portail famille ou disponible sur demande en Mairie.

Les problèmes de santé ou d'allergie faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doivent aussi IMPERATIVEMENT être signalés EN MAIRIE.

L'inscription

L'inscription est obligatoire pour chaque service : transport scolaire, cantine, garderie, accueil loisirs. L'inscription nous permet de savoir quel enfant est présent chaque jour et pour chaque service et elle nous permet d'anticiper les besoins en termes d'encadrants, de bus ou de commandes de repas.

2 possibilités pour les inscriptions :

☞ Par internet via le portail famille

↳ en cochant directement les prestations souhaitées.

Vous pourrez faire vos réservations et modifications en jours ouvrés jusqu'à la veille 16h30 pour le lendemain et plus. Soit un blocage le vendredi 16h30 pour réserver le lundi par exemple.

☞ Par mail

(UNIQUEMENT POUR LES INSCRIPTIONS HORS DELAIS - URGENCE)

↳ contact-periscolaire@oye-plage.fr

Pour les demandes par mail, vous recevrez un accusé réception confirmant la prise en compte de votre demande.

ATTENTION : POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE, LES INSCRIPTIONS HORS DELAIS SERONT MAJOREES AU TARIF UNIQUE DE 5€ LA PRESTATION.

Le paiement après service

Après réception de la facture, vous aurez 7 jours pour effectuer votre paiement.

Exemple : Vous avez inscrit votre enfant au mois de septembre, vous recevrez une facture au début du mois d'octobre.

3 choix pour payer :

- **Par internet**

Avec votre carte bancaire depuis le portail famille <http://www.logicielcantine.fr/oyeplage/>

- **Par chèque**

En déposant sous enveloppe, dans la boîte aux lettres de la Mairie, votre chèque à l'ordre de « Régie cantine et accueil périscolaire »

- **En espèce**

En payant directement en Mairie auprès du régisseur

➔ Sur rendez-vous.

INFO : Les paiements de la garderie peuvent être effectués en tickets CESU.

Absence de l'enfant

Votre enfant est inscrit à un service mais sera absent, son absence devra impérativement être signalée avant 10h par mail (contact-periscolaire@oye-plage.fr).

Attention : pas d'appel téléphonique et pas de message laissé sur le répondeur.

La prestation sera néanmoins facturée sauf si présentation d'un certificat médical ou si circonstances exceptionnelles justifiables.

Inscription imprévue cantine/garderie périscolaire

Parce que vous pouvez avoir des imprévus, nous nous adaptons.

Les inscriptions imprévues sont enregistrées chaque jour avant 10h. Les demandes se font exclusivement par mail (contact-periscolaire@oye-plage.fr).

Par contre vous paierez un tarif majoré de 5€ la prestation.

Une question, un besoin d'info ?

PORTAIL FAMILLE

<http://www.logicielcantine.fr/oyeplage/>

MAIRIE

87, place de l'Union européenne

62215 Oye-Plage

Téléphone : 03.21.46.43.43

Mail : contact-periscolaire@oye-plage.fr